



UNIVERSITÉ
EUROPÉENNE
DE BRETAGNE

CONSEIL D'ADMINISTRATION

Séance du 5 octobre 2009

Délibération n°2009-13

Cadrage et orientations budgétaires 2010

Vu le décret 53-1227 du 10 décembre 1953 relatif aux règles de présentation, d'adoption et d'exécution des budgets des EPA nationaux

Vu la loi organique relative aux lois de finances du 1^{er} août 2001 et ses textes réglementaires d'application

Objet de la délibération :

Le Conseil d'administration de l'UEB sera appelé à adopter le projet de budget 2010 lors de sa séance du 30 novembre 2009.

Afin de préparer ce projet le président souhaite recueillir l'accord du conseil sur les grandes orientations budgétaires qui vont servir de cadre à l'évaluation des besoins de financement, à la répartition des moyens entre les différentes actions, à l'évaluation des contributions des établissements et à la réalisation de l'équilibre budgétaire par utilisation du fonds de réserves.

Le fil conducteur du travail d'élaboration se définit ainsi : parvenir au meilleur équilibre possible entre les besoins de développement des activités au bénéfice de la recherche, de l'enseignement supérieur, des personnels et des usagers et le niveau d'acceptabilité des contributions des établissements.

La commission des finances et le bureau ont été associés à l'élaboration du pré-projet présenté.

Présentation des principales dispositions :

Ce budget est conçu et préparé dans une version consolidée,

- **Permettant de rendre visibles toutes charges de personnel, y compris les emplois de tous les personnels exerçant à l'UEB ou mis à disposition de l'UEB par l'établissement dont ils relèvent**
- **Identifiant les prestations de service effectuées par les établissements pour le compte de l'UEB**
- **Dans un souci de cohérence dans le dialogue de gestion avec les établissements accédant aux responsabilités et compétences élargies (RCE)**

Ces dispositions doivent avoir un caractère incitatif pour les établissements dans l'optique de mises à disposition de personnels et de compétences mutualisées dont l'UEB a besoin pour mener à bien sa mission de pilotage et de gestion, plutôt que de privilégier les flux financiers entre établissements.

A ce titre les missions accomplies par le président, les vice-présidents et chargés de mission ont été valorisées sur la base du coût réel chargé et pour une quotité de ce coût salarial (100 % pour le président dans la situation actuelle, 20 % pour les vice-présidents et le chargé de mission), et feront l'objet de versements financiers aux établissements d'affectation.

L'ensemble des personnels d'ingénierie et d'administration, mis à disposition ou ayant une part de leur activité pour le compte de l'UEB, est également pris en compte dans l'évaluation des charges. Leur quotité de salaire fera l'objet d'un versement financier à l'établissement qui les emploie. Toutefois il conviendra d'envisager rapidement la prise en charge directe par l'UEB des contrats de travail de certains personnels d'universités afin de clarifier la gestion des plafonds d'emplois et des masses salariales respectives des établissements.

Propositions :

Il est proposé :

- De fixer le total des charges à 14 232 000 €
- De fixer la contribution des établissements de l'UEB (fondateurs et associés) de 800 000 € pour le financement des activités statutaires et mutualisées (en sus des contrats quadriennaux, du CMI-Rennes et des moyens d'ingénierie sur le numérique qui étaient déjà en vigueur sur les exercices précédents)
- De fixer le total des produits à 13 732 000 €,
- De réaliser l'équilibre budgétaire par diminution du fonds de roulement à hauteur de 478 000 €, afin de garantir la continuité de gestion et de trésorerie à l'UEB et de sauvegarder une capacité d'intervention et d'impulsion ultérieure des activités. (il est rappelé que les réserves disponibles sont évaluées à environ 2 M€, voir le tableau joint au projet de DBM 2009-02)
- D'approuver la clé de répartition de cette contribution de 800 000 € des établissements, calculée sur la base de la répartition des sièges au conseil d'administration : 19 sièges pour les fondateurs et 7 sièges pour les associés.

Les tableaux de répartition des grandes masses par activité en recettes et en charges ainsi que la proposition de répartition des contributions des établissements sont joints en annexe à ce document.

Il est demandé au conseil d'administration un accord sur ces orientations et propositions.

Nombre de membres en exercice : 31

Majorité requise : 16

Vote : 28 Refus de participer au vote : 0

Pour : 24

Contre : 0

Abstentions : 4

Visa du
Président :



Délibération adoptée

Pièces jointes au présent document : les 2 tableaux de répartition mentionnés

Transmis au Recteur Chancelier des universités le 7 octobre 2009.

		Développement des charges		
Activité		Fonctionnement	Personnels	Totaux charges
CF	Libellé			
601	Pilotage	280 000	348 000	
602	communication	165 000	84 000	
Sous-total		445 000	432 000	877 000
611	Recherche	830 000	103 000	933 000
615	Signat, archiv,doc	100 000		100 000
Sous-total		930 000	103 000	1 033 000
620	MIDERB		130 000	
620	Valorisation	200 000	85 000	
Sous-total		200 000	215 000	415 000
631	CDI	275 000	58 000	
632				
Sous-total		275 000	58 000	333 000
640	Reporting-Qualité Observatoire	4 000	124 000	
Sous-total		4 000	124 000	128 000
651	Europe et internat.	80 000	120 000	
Sous-total		80 000	120 000	200 000
652	CMI Rennes	129 000	210 000	
Sous-total		129 000	210 000	339 000
653	CMI Brest	20 000		
Sous-total		20 000	0	20 000
661	Numérique infrastructure	5965000	35 000	
662	Numérique serv.,contenus	780 000		
663	Numérique Campus	3 800 000	200 000	
Sous-total		10 545 000	235 000	10 780 000
670	FTLV	100 000	7 000	
Sous-total		100 000	7 000	107 000
TOTAUX		12 728 000	1 504 000	14 232 000

		Développement des produits				
CF	Activité Libellé	Financement provenant de Région + FEDER	Financement provenant des autres collectivités	Financement provenant de l'Etat	Financement des activités par établissements	Totaux
601	Pilotage			175 000		
602	communication					
	Sous-total	0	0	175 000	0	175 000
611	Recherche	830 000				
615	Signat, archiv, doc				100 000	
	Sous-total	830 000	0	0	100 000	930 000
620	MIDERB	130 000				
620	Valorisation	200 000		65 000		
	Sous-total	330 000	0	65 000	0	395 000
631	CDI	85 000			25 000	
632						
	Sous-total	85 000	0	0	25 000	110 000
640	Reporting-Qualité Observatoire	45 000				
	Sous-total	45 000	0	0	0	45 000
651	Europe et internat.	80 000				
	Sous-total	80 000	0	0	0	80 000
652	CMI Rennes	0	138 000		201 000	
	Sous-total	0	138 000	0	201 000	339 000
653	CMI Brest					
	Sous-total	0	0	0	0	0
661	Numérique infrastructure	6 000 000		1 000 000		
662	Numérique serv., contenus	550 000			230 000	
663	Numérique Campus	3 000 000				
	Sous-total	9 550 000	0	1 000 000	230 000	10 780 000
670	FTLV	100 000				
	Sous-total	100 000	0	0	0	100 000
	TOTAUX	11 020 000	138 000	1 240 000	556 000	12 954 000



Incluant C. Q.

Total des charges	14 232 000
Total intermédiaire des produits	12 954 000
Différence à financer	1 278 000

Propositions :

Contributions des établissements (en sus CQ, CMI et BV)	800 000
Diminution du fonds de roulement	478 000

Total général des produits:	13 754 000
------------------------------------	-------------------

Récapitulatif des contributions des établissements	
CMI Rennes	201 000
Contrats quadriennaux	225 000
Activités sur le numérique	130 000
Contributions pour autres activités UEB	800 000
TOTAL	1 356 000

Simulation des contributions des établissements avec reprise sur le fonds d'amorçage UEB

Financement à répartir -	1 278 000	euros
Abondement sur fonds		
d'amorçage UEB:	478 000	euros
Contribution restant à la charge des fondateurs et associés :	800 000	euros

en sus du contrat quadriennal MESR

Financement à répartir - Contribution à charge des fondateurs et des associés

Hors CMI-R et Bretagne Valorisation

Fondateurs :	Nb voix au CA	Clé absolue	Contribution totale	Solde financier hors Quadriennal	A ajouter : part de quadriennal	TOTAL	CQ MESR (1)	CQ MESR (2)	MAD1	MAD2	MAD3	Prestations	Total MAD et Prest
UR1	6	23%	184 615	44 254	68 750	113 004	43 750	25 000	100 000	20 000		20 361	140 361
UR2	3	12%	92 308	50 308	43 750	94 058	43 750		12 000	20 000	10 000		42 000
UBO	3	12%	92 308	30 308	43 750	74 058	43 750		20 000	7 000	35 000		62 000
UBS	2	8%	61 538	41 538	43 750	85 288	43 750			20 000			20 000
Telecom-Bretagne	1	4%	30 769	30 769	0	30 769							0
ENSCR	1	4%	30 769	30 769	12 500	43 269	12 500						0
Agrocampus Ouest	1	4%	30 769	30 769	0	30 769							0
INSA	1	4%	30 769	10 769	12 500	23 269	12 500			20 000			20 000
ENS Cachan	1	4%	30 769	10 769	0	10 769			20 000				20 000
Total fondateurs	19	73%	584 615	Contribution totale des fondateurs									
Associés :				↓	↓								
Etablissements	4	15%	123 077	280 254	225 000	505 254							304 361
CHU	1	4%	30 769										
EPST	2	8%	61 538										
Total associés	7	27%	215 385	Contribution totale des associés									
Total	26	100%	800 000										

Fondateurs : apports %

Quadriennal	38%
MAD et prestat	52%
Apport financier	48%

Clé : basée sur la représentation au CA

MAD : mises à disposition

CA du 5 octobre 2009

NB : En sus des mises à dispositions déjà prises en compte dans la simulation ci-dessus, il conviendra d'identifier les ingénieurs mis à disposition par certains établissements pour l'activité "services et contenus sur le numérique". Ces MAD feront l'objet de reversements complémentaires

